

Angoulême, le 24 janvier 2014

Direction des Politiques Communautaires
Service : Conservatoire Gabriel Fauré
Affaire suivie par : Jean-Roger Prat-Paranque
Tél. : 05.45.95.21.69
Réf. : JR.PP/ML.F/ DAC201400041

Objet : information sur le dispositif CHAM primaire et élémentaire

Madame le Maire,

L'Inspection Académique de la Charente et le Conservatoire Gabriel Fauré ont mis en place la procédure de recrutement des **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** pour la rentrée 2014.

Je vous prie de trouver ci-joint différents documents sur ce dispositif pour une information de vos administrés, et pour affichage dans la mairie. Un envoi est également effectué dans les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les collèges du département.

Une réunion d'information sur les CHAM, à l'attention des familles aura lieu le :

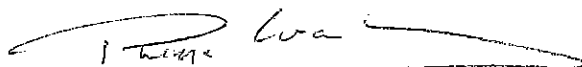
Lundi 17 mars 2014 à 17h30 pour le primaire
Lundi 17 mars 2014 à 18h30 pour le secondaire

au Conservatoire Gabriel Fauré du Grand Angoulême

Par ailleurs, je vous transmets l'affiche annonçant la « **semaine portes ouvertes** » du conservatoire prévue du **vendredi 28 au dimanche 30 mars 2014**.

Vous remerciant de bien vouloir assurer la meilleure diffusion à ces documents, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Philippe LAVAUD.

PJ : - affiche et plaquettes CHAM
- affiche « Portes ouvertes »

Clôture des candidatures :

Les candidatures seront reçues : **avant le samedi 29 mars 2014**

Les tests pour les élèves extérieurs au conservatoire auront lieu entre le 5 mai et le 18 mai 2014, sur convocation individuelle.

Les résultats concernant l'admission en CHAM seront communiqués aux familles par la Direction académique, courant juin 2014, après l'avis de la commission.

Un dossier d'inscription sera alors adressé par le conservatoire en fonction de cet avis.

Où comment se renseigner ?

- **Conservatoire Gabriel Fauré**
du Grand Angoulême
Place Henri Dunant
B.P. 40233
16007 Angoulême Cedex
Tél. 05.45.95.21.69 / Fax 05.45.95.18.33
conservatoire@grandangouleme.fr
- **Ecole primaire René Defarge**
10 rue Turenne
16000 Angoulême
Tél. 05.45.95.13.09
- **Ecole primaire Jean Moulin**
2 rue d'Alexandrie
16000 Angoulême
Tél. 05.45.61.19.40
- **Collège Jules Verne**
1, rue du Petit Saint Cybard
16007 Angoulême
Tél. 05.45.95.26.38

Information : un dispositif à dominante vocale existe au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Cognac. Vous pouvez les joindre au 05.45.82.19.39.
38 rue du Charmant 16100 Cognac - Mail : conservatoire.cdccognac@gmail.com

Classes à Horaires Aménagés Musique

Ces classes permettent à des élèves de suivre des études musicales ou chorégraphiques, avec un aménagement de leur temps scolaire

Réunions d'information

Lundi 17 mars 2014

17h30 Cycle primaire – CE1 à CM2

18h30 Cycle secondaire – 6^{ème} à 3^{ème}

au Conservatoire Gabriel Fauré
du Grand Angoulême
Place Henri Dunant – Angoulême



No plus jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier PEFC - Imprimerie COUVIDAT - ANGOULEME

Renseignements : 05 45 95 21 69
Courriel : conservatoire@grandangouleme.fr

CHAM Primaire

Présentation Générale :

Ces classes permettent aux élèves manifestant un intérêt particulier pour les activités musicales de recevoir, dans le cadre de l'école, un enseignement dispensé par les professeurs du conservatoire.

Il ne s'agit en aucun cas d'une orientation, mais simplement d'offrir la possibilité de développer de façon harmonieuse la sensibilité musicale des enfants et l'enseignement général.

Les élèves en classes à horaires aménagés musique (CHAM) bénéficient, pendant leur scolarité élémentaire, d'un aménagement de l'emploi du temps, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié.

Le conservatoire Gabriel Fauré du Grand Angoulême classé à rayonnement départemental par l'Etat, place Henri Dunant, propose un enseignement musical, chorégraphique et théâtral du premier au troisième cycle, ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

Les écoles élémentaires René Defarge et Jean Moulin accueillent les élèves en horaires aménagés musique du CE1 au CM.2.

L'enseignement musical gratuit comporte des cours de formation musicale, de chant choral, de culture musicale et d'initiation à la danse.

La pratique instrumentale fait l'objet d'une inscription complémentaire et payante au conservatoire.

Admission :

➤ Modalité de pré-inscription :

* **Elèves actuellement à l'école primaire Jean Moulin ou à l'école primaire René Defarge** : le directeur de l'école primaire distribuera les formulaires de pré-inscription

* Elèves des autres écoles primaires du CE1 au CM2 :

- retirer un dossier au service « **Vie Scolaire et Jeunesse** » de la Mairie d'Angoulême

111, rue de Saintes – 16000 ANGOULEME - Tél. 0545386440
(Quartier Saint Cybard – Centre Commercial)

➤ Modalités de recrutement :

* **pour les élèves actuellement en CP**, le recrutement se fait à partir de l'observation du livret scolaire de compétences de l'élève, et d'une évaluation de séances d'éducation musicale dans la classe par le représentant de l'Education Nationale

* **pour les demandes à partir du CE2**, le livret scolaire est également observé. Le conservatoire vérifie si le niveau musical de l'élève lui permet d'intégrer le dispositif dans de bonnes conditions.

CHAM Secondaire

Présentation Générale :

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) secondaires sont destinées aux élèves qui montrent des aptitudes pour les activités musicales. Elles permettent de poursuivre, dans des conditions harmonieuses, scolarité et enseignement instrumental ou vocal.

Sur un même site en centre ville, sont rassemblés les établissements concernés :

Le conservatoire Gabriel Fauré du Grand Angoulême classé à rayonnement départemental par l'Etat, place Henri Dunant, propose un enseignement musical, chorégraphique et théâtral du premier au troisième cycle, ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

Le collège Jules Verne, situé à 200m du conservatoire, rue du Petit Saint Cybard, permet à l'enfant de suivre une scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème} en externat ou demi-pension (pas d'internat).

L'enseignement artistique, de 5h30 à 7 heures par semaine, est assuré par les professeurs du conservatoire et le professeur d'éducation musicale du collège.

L'aménagement des horaires permet aux élèves de suivre les cours collectifs du conservatoire dans des créneaux dégagés par le collège ou intégrés au sein même de l'emploi du temps du collège.

A l'issue de la troisième, l'élève a les mêmes possibilités d'orientation que dans tout autre collège.

Les élèves en CHAM bénéficient d'un tarif préférentiel pour leur inscription au conservatoire .

Une seconde « option musique » fonctionne au lycée Guez de Balzac à Angoulême.

Admission :

Les élèves extérieurs au CRD seront auditionnés, et devront notamment justifier d'un niveau de formation musicale et instrumentale ou vocale.

➤ pour une entrée en 6^{ème} CHAM :

vous devez manifester votre choix sur le dossier d'entrée en 6^{ème} et au directeur d'école primaire qui vous remettra **une fiche de renseignements à rapporter au conservatoire.** Vous pouvez également télécharger cette fiche **sur le site de la Direction académique.**

➤ de la 5^{ème} à la 3^{ème} :

vous devez joindre le collège Jules Verne. **Une fiche de renseignements, à rapporter au conservatoire,** vous sera remise par le collège (si nécessaire, l'élève sera convoqué pour des tests musicaux).